



Nieul87

Tel 05.55.75.80.23

PM-2025/19

## EXTRAIT

# ARRETES du MAIRE

\*\*\*\*\*

VOIRIE

\*\*\*\*\*

### Déploiement de la Fibre Optique sur le territoire communal

\*\*\*\*

Circulation alternée  
Stationnement interdit

Du 6 mai 2025 au  
30 septembre 2025  
inclus  
de 8h à 18h

**Affichage public  
le 06 mai 2025**

**Le Maire de la Commune de Nieul (Haute Vienne),**

- Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-5, R411-7, R411-8 et R412-30 ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R113-1,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
- Vu la demande faite par l'Entreprise FIBROTEC, représentée par KHAMAR Walid, située 4 Square Robert Schumann à ANGERS (49100), pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal ;

### ARRETE :

#### ARTICLE 1

Pour des raisons de sécurité pendant la durée des travaux sur certaines voies communales et routes départementales, du 6 mai 2025 au 30 septembre 2025 inclus, de 8h à 18h, les conditions de circulation seront adaptées en fonction de l'avancement du chantier, selon les dispositions suivantes :

- le stationnement sera interdit,
- la circulation sera alternée manuellement.

#### ARTICLE 2

La signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1, sera mise en place, surveillée, entretenue et déposée par les soins et aux frais l'Entreprise FIBROTEC, représentée par KHAMAR Walid, située 4 Square Robert Schumann à ANGERS (49100), conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie signalisation temporaire).

Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit, les week-ends, les jours fériés et lorsque la chaussée n'est plus neutralisée, l'entreprise mettra en place le dispositif de signalisation défini à l'annexe N°1 (danger temporaire – obstacle sur accotements).

#### ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Aixe sur Vienne et Nieul,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, transports scolaires
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes ELAN, collecte des ordures ménagères
- Service Dép. Incendie et Secours de la Haute-Vienne,
- l'Entreprise FIBROTEC

A Nieul, le 5 mai 2025

Beatrice TRICARD,  
Maire

